



Direction des services communautaires
- Loisirs, Culture et Vie communautaire

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Télec. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

APPEL À DOSSIERS – EXPOSITION COLLECTIVE Galerie d'art de Val-des-Monts

Thématique : *Les familiers; nos animaux de compagnie vus sous mille regards*

Date limite pour soumettre une proposition : 5 septembre 2026 avant 16 h

Dates de l'exposition : 25 septembre au 29 novembre 2026

Vernissage : 25 septembre 2026 (*Journées de la culture*)

INVITATION AUX ARTISTES

La Galerie d'art de Val-des-Monts invite les artistes visuels, professionnels et amateurs, résidents à Gatineau et dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, à soumettre une œuvre ou un projet d'œuvre en peinture, collage, dessin, art textile, photographie ou sculpture.

L'exposition collective proposera une exploration ludique de la place qu'occupent nos compagnons non humains dans nos vies, nos maisons et nos imaginaires. À travers une diversité d'approches, le familier devient matière à jeu, réflexion, émerveillement, sensibilité et pourquoi pas, humour.

Nous souhaitons recevoir des propositions artistiques surprenantes, audacieuses, variées et contemporaines. Un processus de sélection permettra de retenir dix (10) œuvres. Des droits d'exposition seront versés aux artistes sélectionnés.

PRÉREQUIS POUR SOUMETTRE UN DOSSIER

Résidence

- Résider à Gatineau et dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Statut d'artiste

- Artiste professionnel

Un artiste professionnel en arts visuels ou en métiers d'art est une personne qui :

- Se déclare artiste professionnel;
- Crée des œuvres pour son propre compte;
- Diffuse ses œuvres (exposition, production, publication, représentation publique ou mise en marché);
- A reçu des témoignages de reconnaissance de ses pairs (prix, bourse, mention, nomination à un jury, sélection à un salon, etc.).

Artiste amateur

Toute personne qui pratique une forme d'art de façon récréative. L'artiste peut en être à sa première exposition.

Contenu du dossier à soumettre

- Une photo de l'œuvre (ou une photo d'une œuvre antérieure en lien avec le projet si l'œuvre n'est pas encore complétée);
- Description de l'œuvre et de l'approche de création (300 mots maximum, incluant le titre et le médium)
- Démarche artistique (200 mots maximum);
- CV artistique ou description de l'expérience préciser si vous vous qualifiez comme artiste professionnel ou amateur, indiquer votre municipalité de résidence et votre nombre d'années d'expérience;

- **Dimensions maximales**
 - Œuvre bidimensionnelle : 27 × 40 pouces;
 - Sculpture : 72 × 30 pouces.

Critères et processus de sélection

Les dossiers seront évalués par un jury de trois (3) personnes selon les critères suivants :

- Recherche et originalité;
- Cohérence du style et de la démarche;
- Qualité technique;
- Qualités expressives.

Le choix final favorisera :

- L'inclusion et la représentativité de la diversité;
- Les artistes de la relève et de Val-des-Monts;
- Une programmation variée et équilibrée.

Rémunération

- Artistes professionnels : 600 \$
- Artistes amateurs : 300 \$

FORMAT ET TRANSMISSION DES DOSSIERS

Les dossiers doivent être soumis à l'adresse : ericbachand@val-des-monts.net ainsi qu'en format numérique :

- Photos : JPG
- Documents : PDF, DOC ou DOCX

Les dossiers incomplets ou non conformes seront refusés.

Pour toute question ou renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec Éric Bachand par téléphone au 819-457-9400, poste 2210 ou par courriel : ericbachand@val-des-monts.net

Projet rendu possible grâce à la Municipalité de Val-des-Monts, avec l'appui de la MRC des Collines-de-l'Oustaouais dans le cadre de l'Entente de développement culturel.